



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 02 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, les deux avrils à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de M. Geoffrey GUILLAUME, Maire de la Commune.

Présents :

Mesdames et Messieurs Karine BARATON, Yolande COLLET, Thierry COLOPI, Jennifer DUREY, Sylvie DIDRAT, Chloé GUICHARD, Geoffrey GUILLAUME, Dominique HENCK, Chantal HERVELIN, Lilian HUMBERT, Patrice ROUGETET, Jérôme SOT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Bruno ETIENNE, Mme Olivia JACOB, M. Théo ROUSSEL.

Absents :

Pouvoirs : M. Bruno ETIENNE donne pouvoir à Mme Yolande COLLET

A été nommé secrétaire de séance : Mr Dominique HENCK.

2026-14 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 MARS 2026.

Il vous est proposé l'approbation du compte rendu du 20 mars 2026.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

2026-15 RAJOUT D'UNE DÉLIBÉRATION A L'ORDRE DU JOUR.

M. Le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Cette dernière se porte sur l'autorisation de signature d'une convention de prestation de service pour la vérification, des poteaux incendie, avec le syndicat des eaux de Seille et Moselle.

Adoptée à l'unanimité

2026-16 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR VÉRIFICATION DES POTEAUX INCENDIE.

La commune à la gestion et l'entretien des bornes incendies.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la convention de prestation de service pour vérification des poteaux incendie entre la commune de Moivrons et le Syndicat Mixte des Eaux de Seille.

Le contrôle sera réalisé par le Syndicat Mixte des Eaux de Seille, en relation avec la commune.

Après contrôle un rapport sera transmis à la collectivité.

La facturation est de 40€ par borne.

Adoptée à l'unanimité.

2026-17 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE.

La commune étant adhérente au Syndicat des Eaux de Seille et Moselle, dont la compétence est la gestion de l'eau potable.

Vues les statuts du Syndicat des Eaux de Seille et Moselle, il convient de nommer deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal nomme :

Les membres titulaires :

- M.SOT Jérôme
- M.ROUGETET Patrice

Le membre suppléant :

- M.COLOPI Thierry

Adoptée à l'unanimité

2026-18 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT SCOLAIRE DE LA VALLÉE DE LA SEILLE.

La commune étant adhérente au Syndicat Scolaire de la Vallée de la Seille, dont la compétence est la gestion du fonctionnement et de l'investissement de la halle des sports de Nomeny, de la compétence service au collège de Nomeny.

Vues les statuts du Syndicat Scolaire de la Vallée de la Seille, il convient de nommer deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal nomme :

Les membres titulaires :

- Mme BARATON Karine
- Mme GUICHARD Chloé

Le membre suppléant :

- M.GUILLAUME Geoffrey

Adoptée à l'unanimité

2026-19 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT SCOLAIRE DES CÔTES DE MOIVRONS.

La commune étant adhérente au Syndicat Scolaire des Côtes de Moivrons, dont la compétence est la gestion du fonctionnement de l'école et du périscolaire de l'école des Côtes de Moivrons

Vues les statuts du Syndicat Scolaire des Côtes de Moivrons, il convient de nommer deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal nomme :

Les membres titulaires :

- M.GUILLAUME Geoffrey
- Mme GUICHARD Chloé

Le membre suppléant :

- Mme DUREY Jennifer

Adoptée à l'unanimité

2026-20 NOMINATION DU DÉLÉGUÉ POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES.

Les mouvements réalisés inscriptions et radiations des listes électorales doivent être contrôlée avant chaque élection, il convient de nommer un délégué.

Le Conseil Municipal nomme :
M.HENCK Dominique

Adopté à l'unanimité

2026-21 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA SEILLE.

La commune étant adhérente au Syndicat Mixte des Eaux de la Seille, dont la compétence est la gestion des milieu aquatiques et la prévention des inondations.

Vues les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Seille, il convient de nommer deux représentants titulaires et un représentant suppléant.

Le Conseil Municipal nomme :

Les membres titulaires :

- M.GUILLAUME Geoffrey
- M.ROUGETET Patrice

Le membre suppléant :

- M.SOT Jérôme

Adopté à l'unanimité

2026-22 NOMINATION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECT.

M. Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par M. Le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être âgées de 18 ans révolus, être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal nomme :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme BARATON Karine	Mme COLLET Yolande
Mme GUICHARD Chloé	M.ETIENNE Bruno
Mme DUREY Jenifer	Mme DIDRAT Sylvie
M.COLOPI Thierry	Mme HERVELIN Chantal
M.SOT Jérôme	M.HENCK Dominique
Mme JACOB Olivia	M.ROUGETET Patrice

Adopté à l'unanimité

2026-23 NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE.

Vue la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant sur la réforme du service national, vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque Conseil Municipal.

Considérant la nécessité de nommer dans les meilleurs délais un correspondant défense pour la commune de Moivrons,

Considérant l'intérêt de développer notamment la réserve opérationnelle et citoyenne, M. Le Maire précise que le Conseil Municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense.

Il sera destinataire d'une information et sera susceptible de s'occuper notamment du recensement militaire.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation du correspondant de la défense.

M. GUILLAUME Geoffrey se propose en tant que correspondant de la défense

Pour la commune de Moivrons.

Le Conseil Municipal, désigne M. GUILLAUME Geoffrey en tant que correspondant défense de la commune de Moivrons.

Adopté à l'unanimité

2026-24 VOTE TAXE FONCIÈRE BÂTIE ET NON BÂTIE ET DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES.

Comme chaque année lors de la préparation budgétaire, il revient au Conseil Municipal de voter les taux de la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Pour rappel les taux 2025 étaient :

TFB : 24.89%

TFNB : 17.61%

TH résidence secondaire : 6.89%

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux de 2025 pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

2026-25 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS.

Chaque année la commune est sollicitée pour l'attribution de subvention par les associations.

Suite aux demandes des associations : des hauts talons, de l'ACPEEM et de l'ADMR.

Le Conseil Municipal propose l'attribution de :

500 € au Foyer rural « les hauts talons »

500€ à l'APEECM

100€ à l'ADMR

Adopté à l'unanimité

Fin de la séance : 23h